

Feux des Brandons = (Fuës des Feïlles)

Autor(en): **Surdez, Jules**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **89 (1962)**

Heft 7

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-232851>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Feux des Brandons (Fuës des Feïlles)

par Jules Surdez



Chaque année ramène la période calendaire que les folkloristes nomment le cycle de carême et de carnaval, avec les mascarades plus répandues, cela va de soi, dans les villes que dans les hameaux et les petits villages. Les déguisements, qui semblent avoir été jadis d'un usage général, ont bien perdu de leur vogue, mais les deux guerres mondiales n'ont pas eu raison de tous les carêmes prenants. On suspend encore, ici et là, le soir de la fête des Brandons, à la cime du mai de la tchavouenne ¹, un épouvantail chargé de tous les méfaits de l'année écoulée.

Le feu du soir de la Saint-Jean, qu'on allume encore dans la paroisse de Mont-faucon, n'a jamais été aussi populaire, dans notre Rauracie, que celui du dimanche des Brandons ². Les feux traditionnels ont été supplantés, depuis 1891, par ceux du 1^{er} août, qu'on allume dans les lieux les plus reculés du Jura bernois. Seules survivent ou naissent les fêtes cérémoniales correspondant à des tendances collectives plus ou moins latentes.

Le bûcher, nommé aussi « heutte, chavanne, borde, feu des failles », brûlait en certains lieux, jadis, en l'honneur des jeunes mariés de l'année. Ceux-ci offraient des pois frits à la jeunesse. Le mai de la « chavanne » passait pour avoir une volonté propre qui le faisait se diriger, en tombant, vers la maison de son choix.

A en croire une « fôle » ³, les enfants qui faisaient jadis la quête du combustible portaient un chat, attaché au bout d'une perche que l'on plantait au milieu du foyer. Cet animal fut remplacé plus

tard par un torchon de paille, et la perche par le « mai » actuel (tilleul ou sapin).

Le soir du dimanche en question, on parcourait la région avec des torches ⁴ enflammées ; on en projetait dans le vide, du haut des rochers, ainsi que des roulettes ⁵ de bois embrasées. Les jeunes gens noircissaient le visage ou roussissaient les cheveux, avec leur « faille », des gens avarés les ayant éconduits lorsqu'ils faisaient la « tournée du village » ⁶ pour quémander des fagots et qui avaient néanmoins l'impudence de venir contempler le feu des brandons. Cela ne se faisait qu'exceptionnellement, car chacun considérait comme une obligation de collaborer à la préparation du bûcher.

Jeunes gens et jeunes filles, se tenant par la main, dansaient en certains lieux une danse effrénée autour du foyer. Quand il ne restait plus qu'un foyer incandescent, chacun, à tour de rôle, sautait par-dessus. C'était un mauvais présage que d'effleurer avec les talons les char-

bons ardents et le maladroit était couvert de quolibets.

Dans la Basse-Ajoie, les gars allaient chercher chez elles, où elles s'étaient cachées, les jeunes mariées de l'année, et les obligeaient à sauter trois fois par-dessus les restes du foyer. Cette coutume est plus ou moins tombée en désuétude. Dans quelques villages du Val Terbi, c'est à la plus nouvelle mariée qu'appartenait le soin d'allumer le bûcher. Le saut en question dégénéra jusqu'à ne plus être qu'un banal exercice d'enfants.

On qualifiait de « réchtes de Carimentran »⁷ les jeunes filles qu'aucun galant n'accompagnait auprès du feu des Brandons.

A Saint-Ursanne, les vieux garçons se promenaient deux à deux, dans les « gasses »⁸, en portant une besace. Cela signifiait qu'ils n'avaient pas réussi à convoler en bonnes et justes noces. Aux Franches-Montagnes, des jeunes gens déguisés frappaient les passants avec des « patiches »⁹ de porcs gonflées.

Dans la prévôté de Moutier-Grandval, un chemin de paille était tracé de la porte d'une malheureuse fille ayant le « boquat »¹⁰ jusqu'à celle du galant présumé en être le séducteur.

L'une des caractéristiques du cycle calendaire de « carimentran »¹¹ a toujours été la cuisson de beignets¹² que les plus sévères restrictions de n'importe quel « tchietchemps »¹³ n'ont jamais pu empêcher complètement. Si leur signification magique est depuis longtemps oubliée, on n'a jamais perdu le goût des pieds de chèvre¹⁴, des beignets à la rose¹⁵, des beignets au genou¹⁶, des crêpes¹⁷, des gaufres, etc.

La coutume de tourner les brandons (virie les feilles)¹⁸ est encore vivace en maints lieux. Suivant la contrée, la « faille » est soit un rondin de tilleul ou de sapin blanc dont une extrémité est amincie et l'autre fendue en étoile, soit

un fagotin cerclé de fer que l'on tourne à l'aide d'une chaîne.

Abondance de biens ne nuit pas. Outre le feu principal du dimanche des Brandons, nommé le feu des garçons¹⁹, certaines communautés se payaient le luxe du feu des filles²⁰, le second dimanche de carême, voire du feu des vieux garçons ou des « ènonceints »²¹ le dimanche suivant.

En poursuivant les recherches à la fois directes et dans les archives, on aurait chance de découvrir bien d'autres survivances intéressantes.

Le savant fouilleur de papiers poussiéreux qu'est le Dr Rais, archiviste à Delémont, exhumera sans doute encore bien des renseignements qui compléteront ceux que j'ai pu donner dans la présente relation.

¹ Ou *heutte*, *fue des feilles*, feu des Brandons, « chavanne » ; ² *duemouenne des feilles*, dimanche des Bordes, *duemouenne des pityerés* ou dimanche des pique pois ; ³ conte fantastique ; ⁴ « failles », *feilles*, *touërtches* ; ⁵ boules de bois ; ⁶ *le toué di velaidge*, le tour du village ; ⁷ Carnaval, carême entrant ; ⁸ ruelles ; ⁹ vessies ; ¹⁰ étant enceintes, ayant le bouquet ; ¹¹ (voir 7) ; ¹² *des beugnats* ; ¹³ cher temps ; ¹⁴ *piës de tchièvres* ; ¹⁵ *beugnats an lai rôse* ; ¹⁶ *beugnats à dgenonye* ; ¹⁷ crêpes, *crâpes* ; ¹⁸ (voir 4) ; ¹⁹ *fue des bouëbes* ; ²⁰ *fue des baïchates* ; ²¹ feu des naïfs, des innocents, des nigauds.

Amis du « Conteur romand », chers abonnés, mots-croisistes !

*Faites connaître le CONTEUR
ROMAND autour de vous !*

*Un nouvel abonné au CONTEUR
est un ami gagné à notre cause :
la défense et le maintien de
notre vieux langage et de nos
traditions !*